

TFR : accès au corps des AI (Assistant Ingénieur)

La note de service sur les propositions de promotion est sortie

Le lien vers [la note de service concernant les promotions de corps par liste d'aptitude au titre de 2024](#)

Quelques infos à noter :

- □* Sont éligibles : les TFR du MAA justifiant de 8 années de services publics dont au moins 3 ans en tant qu'agent de catégorie B
- □* il n'est plus nécessaire de faire acte de candidature. Les propositions sont formulées sur avis du supérieur hiérarchique direct qui conduit l'entretien professionnel, et le chef de service procède à l'interclassement entre les différents agents de la structure
- □* Pour l'accès au corps des AI, il faut fournir un CV
- □* Les lignes directrices de gestion prévoient que chaque agent éligible doit être informé par le chef de service de la proposition à la promotion ou non, en lui expliquant les motifs.
- □* Pour rappel : l'entretien professionnel au cours duquel est reconnu et valorisé le travail accompli, constitue un caractère déterminant dans le cadre des campagnes d'élaboration des listes d'aptitude
- □* Les lignes directrices de gestion prévoient également que les agents qui estiment satisfaire aux conditions de promouvabilité (mais qui n'ont pas été informés de la décision prise par leur hiérarchie quant à une éventuelle proposition de promotion) peuvent solliciter, par tout moyen, le gestionnaire RH de proximité de la structure afin de vérifier leur éligibilité et, le cas échéant, de s'assurer que leur situation a bien fait

l'objet d'un examen. Cette possibilité vise à écarter tout risque d'erreur matérielle mais elle ne constitue en aucun cas un recours. Pour la présente campagne, la date-limite pour saisir le gestionnaire de proximité est fixée au 21 juin 2024.

- * Date de publication des arrêtés portant liste d'aptitude 24 octobre 202